



**Lannilis**  
Terre des Abers

## Compte-Rendu Détaillé Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Michel TRÉGUER, François-Guillaume LE GALL, Laurence CORRE, Sandrine LAVIGNE, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, David NORMAND, Caroline PRIGENT-LÉON, Gwendal LE COQ, Fabienne LANDURÉ, Alain FLOUR, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Charline NICOVOTIS, Jean-Michel LANNUZEL, Camille GUIAVARC'H, Denis MERCELLE, Adeline CORNEC, Pascal SIMIER, Nadine KASSIS, Dominique MIGNON, Laurence GUIARD-RENAULT formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sabrina OULHEN (procuration à Liliane OGOR), Philippe MANACH (procuration à Dominique MIGNON)

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Sandrine GAC

Début de séance : 20h00.

### Ordre du jour

#### INFORMATIONS DU MAIRE

1. Agenda municipal
2. Informations CCPA
3. Informations règlementaires
4. Informations diverses :

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Approbation du compte rendu du conseil du 25 janvier 2022

#### FINANCES - ÉCONOMIE

6. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

#### TRAVAUX

7. Projet de construction d'un Pôle des Solidarités

#### URBANISME

8. Numérotation des voies hors agglomération
9. Déclassement de la parcelle AD 427

#### QUESTIONS DIVERSES

## PREAMBULE

Monsieur le Maire en préambule à ce conseil souhaite exprimer la solidarité de l'ensemble des membres du conseil ainsi que des habitants de la commune avec les Ukrainiennes et les Ukrainiens au regard des souffrances qu'ils endurent.

Il rappelle qu'une troupe ukrainienne s'était produite en l'année dernière à l'église de Lannilis et qu'elle avait laissé un excellent souvenir. Cette troupe est prévue de revenir en août de cette année et il espère de tout cœur que cette nouvelle rencontre pourra avoir lieu.

## INFORMATIONS DU MAIRE

### Point n°01 Agenda municipal

Monsieur le Maire présente les derniers événements ayant eu lieu sur la commune depuis le dernier conseil :

31/01 au 05/02 : dernière semaine du centre de vaccination à la salle de Gorrekear. Nette baisse de l'affluence, malgré l'élargissement aux 12/18 ans et la mise en place d'une après-midi pour les 5/11 ans avec un protocole particulier : cette baisse était due aux nombreux cas de covid empêchant la vaccination pour les personnes positives ou cas contact, mais aussi car plusieurs centres étaient ouverts dans le département. Néanmoins, toutes les personnes reçues ont été très satisfaites du service rendu par la commune de Lannilis : accueil, proximité, ...

Remerciement aux agents des services municipaux qui ont mis en place ce centre, aux associations et collègues qui ont délocalisé leurs activités dans d'autres salles ainsi qu'aux 35 élus bénévoles des communes de la Communauté de Communes du Pays des Abers qui ont tenu les permanences d'accueil.

A venir :

08/03 : commission travaux

17/03 : commission finances et économie

26/03 : cérémonie du citoyen

29/03 : conseil municipal Budget primitif 2022

10 et 24/04 : élection présidentielle

### Point n°02 Informations CCPA

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières décisions marquantes ayant eu lieu en bureau ou conseil communautaire :

#### Bureau communautaire du 13 janvier 2021 :

##### Ordre du jour :

1. Autorisations du Droit des Sols - Bilan 2021
2. Stratégie de communication et programme d'actions 2022
3. Dotation d'équipement des territoires ruraux - Contrôle d'accès et vidéo-protection sur les 5 déchetteries
4. Dotation d'équipement des territoires ruraux - Extension et la modernisation de la déchèterie de Lannilis
5. Dotation d'équipement des territoires ruraux – Travaux des réseaux d'eau potable et des réseaux d'assainissement
6. Travaux d'alimentation des webcams au Vihl à Landéda et au Castel Ach à Plouguerneau
7. Transfert de l'Office de tourisme au centre de Lannilis – remboursement proratisé de la commune de Lannilis au bénéfice du Pays des Abers portant sur l'indemnité initiale de contribution de sécurité immobilière versée dans le cadre du bail emphytéotique pour la location du local de la gare
8. Programmes d'actions SAGE et volets transversaux Bas-Léon, Bassins versant Abers Wrac'h et Benoit
9. Programme d'actions Breizh Bocage, convention avec le SEBL sur le territoire du bassin versant de l'Aber Wrac'h
10. Programme Breizh Bocage Aber Benoit – programme d'actions 2022
11. Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : protocole d'accord pour la mise en œuvre du PLIE porté par DEFIS EMPLOIS Pays de Brest

12. Tréteaux Chantants du Pays des Abers – édition 2022

13. Informations diverses

### **Bureau communautaire du 3 février 2022 :**

#### Ordre du jour :

1. Compte administratif 2021 et Comptes de gestion
2. Les orientations budgétaires 2022
3. Attributions de compensation
4. DETR - Contrôle d'accès et vidéo-protection sur les 5 déchetteries
5. DETR - Extension et la modernisation de la déchèterie de Lannilis
6. DETR – Travaux des réseaux d'eau potable et des réseaux d'assainissement
7. Tarifs 2022 - Redevance ordures ménagères et déchèteries
8. Contrat de reprise « Journaux Revues Magazines »
9. Contrôle d'accès aux déchetteries - Avant-projet définitif
10. Renouvellement de la convention tripartite relative aux modalités de gestion d'un service commun chargé de la gestion administrative des ressources humaines
11. Renouvellement du service commun de la commande publique
12. Recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage Centre Technique Communautaire
13. Programme Natura 2000 Animations 2022
14. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Finistère
15. Adhésion à Ener'gence - Programme d'actions Ener'gence 2022
16. Renouvellement de la convention de partenariat entre Pôle emploi et la communauté de communes du Pays des Abers
17. Renouvellement de la convention de mise à disposition du logiciel OPUS
18. Besoins de créations de postes sur l'exercice 2022
19. Cotisation de Prévoyance complémentaire SOFAXIS/CNP
20. Réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)
21. Modification de la composition de la Commission DSP
22. Informations diverses

☞ Monsieur Gouriou demande si on peut estimer combien de postes sur la douzaine créée sont imputables au retrait de l'Etat ?

☞ Monsieur le Maire lui cite notamment la Maison France Services et estime ce nombre de postes à 3 ou 4.

#### **Point n°03 Informations règlementaires**

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes : Néant.

#### **Point n°04 Informations diverses**

Néant.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Point n°05 Approbation du compte rendu du conseil du 25 janvier 2022**

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,  
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 22 février 2022,  
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 25 janvier 2022.

***Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.***

Madame Corre, conseillère municipale déléguée en charge des finances et Monsieur Michel Tréguer, adjoint à l'économie présentent et commentent le document transmis aux conseillers municipaux.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat.

☞ Monsieur Flour constate la forte augmentation des charges de personnel. Est-ce qu'on peut travailler sur la restructuration des services en amont car on ne peut pas se séparer d'un agent public sauf retraite non remplacée ?

☞ Monsieur Le Gall indique que cette réflexion est déjà en cours : certaines fonctions seront réaffectées suite au départ d'agents non remplacés.

☞ Monsieur le Maire fixe un objectif de plus de rigueur. A chaque départ en retraite se posera la question du remplacement, et ceux pour chaque service. La commune de Lannilis propose beaucoup de services : c'est une qualité et une fragilité.

☞ Monsieur Mignon se fait le porte-parole de M. Manach qui souhaitait informer la municipalité d'éclairage tardif de la cour de l'école Kergroas tard le soir.

☞ Monsieur Le Gall confirme l'existence de cet éclairage parfois tardif et précise qu'il répond à une demande des parents d'élèves afin de leur permettre de sortir en sécurité de leurs réunions, même un peu tard le soir. Par ailleurs, cet éclairage peut également correspondre à une volonté de prévention du vandalisme ou de tentative d'effraction.

☞ Madame Kassis rappelle qu'il avait été dit lors de la commission Développement durable du 7 juillet dernier qu'on on devait passer du constat au pilotage.

☞ Monsieur Tréguer lui répond qu'il sera fait un point sur l'ensemble des actions menées lors de la prochaine commission de mars.

☞ Monsieur le Maire souligne que le gros point noir reste la dépense de chauffage de l'école de Kergroas.

☞ Monsieur Le Gall rappelle que des mesures ont été faites au niveau de l'école, un diagnostic est en cours par la SAFI. Tous les bâtiments ont été revus, des thermostats sont ou seront mis en place.

☞ Madame Kassis demande s'il est possible de détailler les travaux dans le cadre du Marché à Bons de commandes (MABC) voirie, pour un total de 357 K€ ?

☞ Monsieur Le Gall lui indique que ce détail figure dans les comptes-rendus des commissions travaux, qui pourra lui être envoyé, ainsi qu'à tous les conseillers. Il rappelle que le coût de l'enrobé flambe actuellement.

☞ Madame Kassis souhaite également savoir quel est le montant investi dans la vidéoprotection ?

☞ Monsieur Daré indique que le montant des investissements est de 35 000 €, auquel s'ajoute un peu de temps de travail des services techniques, soit la moitié de la somme de 70 000 € initialement prévue au BP 2021. Il rappelle qu'un bilan financier et de fonctionnement sera réalisé à l'issue de la première année d'utilisation, soit en septembre/octobre 2022.

☞ Madame Kassis demande si des pistes d'actions faisant suite à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sont esquissées ?

☞ Monsieur Flour lui indique que c'est précisément l'objet du séminaire prévu jeudi prochain : il retiendra une direction qui débouchera sur plusieurs actions qu'il faudra définir (objectif, budget, indicateurs, etc.).

☞ Monsieur le Maire souligne que cette ABS représente la feuille de route pour les années suivantes. C'est un document essentiel pour la suite du mandat.

☞ Monsieur Flour indique que d'après l'INSEE, la population vieillit : il y a une chute vertigineuse du nombre des naissances. Des choix politiques et des arbitrages seront à faire.

☞ Madame Kassis rappelle qu'au BP 2021, 60 000 € étaient prévus pour les études de la salle polyvalente.

- ☞ Monsieur Le Gall lui répond que le COVID est passé par là ! 2021 n'a pas permis de réaliser toutes les études prévues.
- ☞ Monsieur Mignon mentionne le compte-rendu du conseil communautaire du 13 janvier dernier : « *les élus se questionnent sur le PLUi et le grand nombre de logements construits dès le début du mandat. La question de la révision du PLUi sera inévitable au regard de la nouvelle loi relative au Zéro Artificialisation Nette, les typologies d'habitat vont aussi évoluer.* » Zéro Artificialisation des sols (ZAN) est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience publié au JO du 24 août 2021. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50% d'ici la fin de la décennie le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans le cadre actuel de l'évolution du climat, doit-on continuer à construire la salle polyvalente à cet endroit ?
- ☞ Monsieur le Maire lui répond que cette question a été tranchée depuis 2014. Il rappelle que par ailleurs que la commune dispose encore de 17 hectares de terres pouvant être urbanisées. Il précise enfin que pour les nostalgiques de l'espace Lapoutroie comme terrain d'accueil de cette salle, les études préalables avaient estimé le surcoût nécessaire pour bétonner un terrain impropre à supporter ce type de bâtiment à quelques 500 000 €.
- ☞ Madame Kassis interroge la municipalité sur le projet d'aménagement de Keravel, dans la mesure où la maison des associations initialement prévu ne s'y fera pas ?
- ☞ Monsieur le Maire lui répond que le pôle des solidarités y était effectivement prévu. Cependant, au regard du coût de la mise aux normes du site devant accueillir les 3 associations (entre 400 et 700 K€ !), les élus en charges du dossier ont étudié 2 autres sites possibles (parking de la Haie blanche, aile désaffectée du pôle social) et ont retenu celui de la Haie blanche. En conséquence, la zone de Keravel sera exclusivement dédiée au logement, ce qui permettra un vrai projet d'urbanisation.
- ☞ Monsieur Mignon demande quelles sont les actions en matière environnementale envisagées par la municipalité ?
- ☞ Monsieur Tréguer lui indique que de nombreuses actions sont prévues par la CCPA ? un des grands enjeux est de faire adhérer les populations ne se sentant pas concernées et faire évoluer les comportements individuels. Ainsi en matière de mobilité, développer l'usage des aires de co-voiturage.
- ☞ Monsieur Mignon souligne que parler des déchets verts et de la mobilité, c'est bien ; mais est-ce que d'autres thématiques ou ateliers sont prévus ?
- ☞ Madame Kassis évoque également l'enjeu de la gestion des déchets verts : encore trop d'habitants envoient leurs déchets verts dans les déchetteries au lieu de les garder sur leur terrain.
- ☞ Monsieur le Maire souligne le gros travail de la CCPA sur la gestion des déchets.
- ☞ Madame Kassis demande quel sont les impacts budgétaires pour la commune des projets tels que la construction de la nouvelle gendarmerie ?
- ☞ Monsieur Tréguer lui répond qu'on sait qu'il y aura un impact en termes de voiries, rond-point, etc. sans pour autant pouvoir être plus précis.
- ☞ Monsieur le Maire complète le propos en indiquant qu'une réflexion sur le devenir de l'actuelle gendarmerie devra être menée.
- ☞ Madame Guiard-Renault demande où on en est du projet Allée verte ?
- ☞ Monsieur le Maire lui répond que le cabinet en charge de ce projet avance bien. Des pistes d'actions seront proposées, qui, après la pause budgétaire de 2022, pourraient avoir des incidences financières dans les années qui suivront.
- ☞ Monsieur Le Coq souhaite souligner la qualité du travail réalisé par Laurence Corre et les services : il se souvient qu'il n'y a pas toujours eu un document de cette qualité dans le passé. Il approuve Monsieur le Maire dans sa décision de faire une pause en 2022 sur les investissements et estime que le budget proposé permettra de répondre aux besoins de tous services pour bien fonctionner.
- ☞ Madame Corre remercie Vania Ba et Alain Pronost pour le travail réalisé ainsi que Monsieur Jarreau pour le document présenté.

**Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2022.**

**Point n°07**    **Projet de construction d'un Pôle des Solidarités**

L'étude de faisabilité et de programmation relative au projet de construction d'un Pôle des Solidarités à Lannilis a été engagée en janvier 2022. Elle a eu pour objectif d'évaluer les conditions d'implantation du projet ainsi que sa faisabilité technique et financière. Cette phase, croisée avec le recueil de besoins des utilisateurs, a permis de définir les éléments nécessaires à la consultation de concepteurs.

**DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet s'implante sur l'actuel parking situé 3 rue de la Haie Blanche (parcelle cadastrale AA 296).

L'emprise dévolue au projet est de 430 m<sup>2</sup> (compris entre les bâtiments « accueillant des garages » et les murs d'enceinte existants) auxquels s'ajoutent 30 m<sup>2</sup> de surface de garage disponible au sein du bâtiment existant. L'ensemble offre au projet une emprise au sol de 460m<sup>2</sup>.

Le recueil des besoins a permis d'identifier les attentes de la future construction, en termes d'espaces :

- 3 espaces cloisonnés permettant d'accueillir les activités propres à 3 associations différentes
- 2 bureaux mutualisés pour les 3 associations
- 1 espace de convivialité mutualisé pour les 3 associations
- 1 bloc sanitaire mutualisé pour les 3 associations
- 1 espace extérieur couvert de chargement et déchargement des véhicules de livraisons

**ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Au stade des études engagées, le budget cible est évalué à : **500 000 € HT** (valeur janvier 2022) soit 600 000 € TTC.

L'estimation des coûts de travaux s'élève à **420 000 € HT** (valeur janvier 2022).

**PLANNING PREVISIONNEL**

- |  |               |
|--|---------------|
| - Lancement de la consultation des concepteurs | mars 2022     |
| - Commission d'attribution                     | avril 2022    |
| - Engagement études conception                 | avril 2022    |
| - APS  | mai 2022      |
| - APD (délibération CM)                        | mai 2022      |
| - Rédaction du DCE                             | juin 2022     |
| - Lancement de la consultation des entreprises | juillet 2022  |
| - Engagement des travaux                       | novembre 2022 |
| - Réception des travaux                        | avril 2023    |

Il est proposé au conseil :

- D'approuver l'enveloppe financière globale de l'opération s'évaluant à 500 000 € HT (valeur janvier 2022) soit 600 000 € TTC, comprenant un coût de travaux de 420 000 € HT.
- De prendre acte du planning prévisionnel de l'opération,
- De prendre acte du lancement de la consultation des concepteurs en procédure adaptée conformément à l'article L 223 – 1 du code de la commande publique).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

☞ Madame Guiard-Renault demande quel type de bâtiment sera construit ? Elle s'inquiète du budget annoncé au regard des besoins. Le coût de 1 300 € / m<sup>2</sup> est-il possible ? la réglementation RE 2020 sera-t-elle respectée ? Par ailleurs, la médiathèque est très énergivore. Peut-on avoir les chiffres ?

☞ Monsieur Le Gall souligne qu'il s'agit principalement d'un lieu de stockage alimentaire. Il n'y a pas d'étage. Dans la mesure où ce n'est pas du bureau, les prix indiqués n'ont rien de choquant. Ce bâtiment répondra qui qu'il en soit aux normes réglementaires applicables.

☞ Monsieur Le Coq exprime sa satisfaction quant à la nouvelle localisation, qui répond encore plus aux besoins des associations : plus proche du PEM et du centre-ville. Et l'enveloppe est tenue.

☞ Monsieur le Maire confirme cette satisfaction pour le nouvel emplacement.

☞ Monsieur Flour évoque la notion écologique, qui revient dans les préoccupations. Il estime que l'écologie est intégrée à tous nos projets.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à majorité moins quatre abstentions (Mesdames Kassis et Guillard-Renault, messieurs Manach et Mignon), décide :**

- **D'approuver l'enveloppe financière globale de l'opération s'évaluant à 500 000 € HT (valeur janvier 2022) soit 600 000 € TTC, comprenant un coût de travaux de 420 000 € HT.**
- **De prendre acte du planning prévisionnel de l'opération,**
- **De prendre acte du lancement de la consultation des concepteurs en procédure adaptée conformément à l'article L 223 – 1 du code de la commande publique).**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

## URBANISME / AMENAGEMENT / AGRICULTURE / SECURITE

### Point n°08

### Nomination et numérotation des voies hors agglomération

La loi du 31 janvier 2022, dite « loi 3DS », fait obligation à toutes les communes de procéder à la dénomination des principales voies et à la numérotation des habitations. Cette action municipale répond à l'amélioration de la sécurité (service d'urgence, pompiers, etc.), à l'efficacité des services (la poste, livraison, etc.) et au déploiement de la fibre optique grâce à une localisation des habitations à partir d'une adresse précise.

Un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir à la numérotation. Il a déjà réalisé une vingtaine de quartiers (voir documents ci-après annexés)

Les autres quartiers non encore numérotés sont en cours d'étude et seront soumis à validation du conseil municipal dans les prochaines semaines.

Avis favorable de la commission en date du 17 février 2022.

Monsieur Daré profite de l'occasion pour remercier le groupe de travail qui s'est attelé à ce sujet depuis maintenant un an : Denis Mercelle, Pascal Simier, Laurence Guiard-Renault, Jean-Yves Gouriou et Gwendal Le Coq.

Il est proposé au conseil de valider le travail déjà réalisé sur ces quartiers.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le travail déjà réalisé sur les quartiers présentés et la dénomination des voies indiquées.**

Lors de sa réunion du 20 février 2018, le conseil municipal a validé un échange de parcelles entre la commune et consorts Charreteur, habitant place des Îles : soit 3 m<sup>2</sup> pour la commune en échange de 7 m<sup>2</sup> pour les consorts Charreteur.

Il a été omis alors d'indiquer que les 7 m<sup>2</sup> cédés aux consorts Charreteur par la commune faisant partie du domaine public communal, il convenait de les transférer préalablement dans le domaine privé de la commune.

Il est donc proposé au conseil de régulariser la situation en déclassant ce terrain du domaine public communal et en l'intégrant dans le domaine privé communal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :**

- **Déclasser le terrain objet des présentes du domaine public communal,**
- **L'intégrer au domaine privé communal.**

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Dossier Escaliers Bossard :

Monsieur Daré détaille le travail et les interventions de la commune sur ce sujet :

- 03 mars 2021 : Un riverain adresse un mail en Mairie pour demander notre intervention au sujet des nuisances au niveau de l'entreprise Bossard.
- 29 mars 2021 : Après avoir rencontré ce riverain, je contacte l'exploitant, M. DAGORN responsable de la société afin qu'il réalise des travaux nécessaires pour résoudre les nuisances émises.
- 26 avril 2021 : courrier du Maire adressé à M. DAGORN afin qu'il cesse les troubles.
- 19 mai 2021 : réponse du concerné qui indique attendre des travaux de réfection de son installation par un prestataire.
- 31 mai 2021 : Un autre riverain, Mme LE GOFF adresse un courrier à la Mairie pour dénoncer les mêmes faits de nuisance.
- 04 juin 2021 : Visite du PM chez Mme LE GOFF : aucun constat société fermée.
- 14 juin 2021 : Courrier de la Mairie à la Préfecture pour réquisition des services spécialisés de l'Etat (bruit – odeurs) Réponse le 18/10/2021 pour laquelle la Préfecture requiert l'inspection du travail.
- 07 juin 2021 : Retour sur place du PM : Constat d'un bruit continue (moteur) et odeur âcre.
- 19 Juillet 2021 : Une rencontre a lieu à l'entreprise avec le maire, moi-même et l'exploitant.
- 23 Juillet 2021 : Réception en mairie du rapport de l'ARS. Ce rapport précise : « *Les résultats des relevés acoustiques montrent clairement que l'impact sonore de l'extracteur d'air de la cabine de peinture/vernissage représente bien une gêne pour le voisinage et en particulier pour Mme Le Goff. Les émergences constatées constituent une infraction aux articles R.1336-4 à R.1336-10 du code de la santé publique et peuvent entraîner des mesures et sanctions administratives (voir l'article L.171-8 du code de l'environnement) et pénales (article R.1337-6 à R.1337-10-2 du code de la santé publique). Des aménagements devront être mis en œuvre dans les meilleurs délais pour rendre cette activité conforme aux dispositions réglementaires en matière de bruit de voisinage* ».
- 27 Juillet : Je contacte l'exploitant pour lui informer ce rapport et sollicite un rendez-vous. Il m'indique qui va me recontacter début aout. Je lui demande également les documents concernant l'agrément de sa cabine de peinture.
- 05 août 2021 : Réunion en mairie avec le Maire, moi-même, les riverains, Philippe Manach et le policier municipal. Lors de cette réunion, après avoir recueilli toutes les demandes et requêtes, la décision municipale repose sur une rencontre entre les riverains et M. DAGORN à la Mairie.
- 07 septembre 2021 : Le PM se rend chez Mme LE GOFF et constate une odeur âcre sur la quasi-totalité du terrain. (À cause notamment des vents d'Est).
- 17 Septembre : Rendez-vous en mairie avec l'exploitant. Nous lui remettons le rapport de l'ARS en lui demandant de remédier aux nuisances au plus vite.



- 18 Octobre : Réunion en mairie avec l'exploitant, les riverains, le PM, le conciliateur, le maire et moi-même.
- L'exploitant souhaite réaliser une contre-expertise. Il est convenu qu'il fournisse à la mairie et l'association les documents indiquant l'agrément de la cabine de peinture.
- 19 octobre 2021 : Réponse de la Préfecture qui requiert inspection du travail.
- 29 octobre 2021 : Après plusieurs relances restées sans réponse, nous adressons à l'exploitant un courrier de Mise en demeure au sujet du bruit et odeur puis sa régularisation de la cheminée d'extraction auprès service urbanisme.
- 03 novembre 2021 : Courrier de la Préfecture qui demande au Maire la suite donnée à ce dossier.
- 15 Novembre : Réception en mairie des documents de l'agrément de la cabine de peinture.
- 25 novembre 2021 : Rapport de constatations adressé le même jour au procureur de la République via la Gendarmerie (OPJ) et inhérentes aux nuisances et réalisation travaux sans autorisation urbanisme.
- Courant décembre : visite de l'inspection du travail au sujet de la cabine de peinture.
- 13 janvier 2022 : Retour du service instructeur non opposition aux travaux de la cheminée mais avec prescriptions concernant le respect des non nuisances.
- 22 Février : Réunion en mairie avec l'exploitant, les riverains, le conciliateur, le PM, le maire et moi-même.
- Il a été convenu de resolliciter la préfecture afin de réaliser des contrôles de la qualité de l'air.
- 2 Mars : Visite de l'entreprise avec le président de l'association des riverains, l'exploitant et moi-même.
- 8 Mars : Expertise réalisé par Socotec en présence de trois riverains et un représentant de la collectivité.

➤ **Modification du CCAS suite à la démission d'un membre du collège des associations :**

- ☞ Monsieur Mignon relaie la proposition de Monsieur Manach, à savoir augmenter d'un membre et le collège associatif, et le collège élus, afin de satisfaire les deux propositions de service reçues.
- ☞ Monsieur le Maire ne souhaite pas modifier la composition actée en début de mandat.
- ☞ Monsieur Lélias estime que dans ce cas, l'UDAF est membre de droit.

➤ **Divers**

Madame Guiard-Renault demande à Monsieur le Maire s'il compte parrainer un candidat à l'élection présidentielle ?

- ☞ Monsieur le Maire indique qu'après consultation du groupe majoritaire qu'il souhaitait voir associé à cette décision, il a décider de ne parrainer aucun candidat que ce soit.

**\*\*\*\*\***

***Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la réunion à 23h35 en rappelant que le prochain conseil aura lieu le 29 mars 2022.***

Prénom	Nom	Signature
Jean-François	TRÉGUER	
Claude	DARE	
Cécile	LE ROUX	
Henri	LÉLIAS	
Christelle	HÉLIÈS	
François-Guillaume	LE GALL	
Sabrina	OULHEN	
Michel	TRÉGUER	
Laurence	CORRE	
Jean-Yves	GOURIOU	
Sandrine	LAVIGNE	
Philippe	MONOT	
Gwendal	LE COQ	
Sandrine	GAC	
Jean-Michel	LANNUZEL	
Adeline	CORNEC	
Denis	MERCELLE	
Caroline	PRIGENT-LÉON	
David	NORMAND	
Fabienne	LANDURÉ	
Alain	FLOUR	
Liliane	OGOR	
Pascal	SIMIER	
Charline	NICOVIOTIS	
Camille	GUIAVARCH	
Nadine	KASSIS	
Philippe	MANACH	
Dominique	MIGNON	
Laurence	GUIARD-RENAULT	